



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

TRAVAUX DE RENOVATION DES CLAPETS DES
VIEUX PONTS - AVENANT N° 1 AU CONTRAT
DE MAITRISE D'OEUVRE - VALIDATION DE
L'AVANT PROJET (AVP)

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
26 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

ESPACES VERTS ET NATURELS

**TRAVAUX DE RENOVATION DES CLAPETS DES VIEUX PONTS -
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE -
VALIDATION DE L'AVANT PROJET (AVP)**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 25 octobre 2010, le conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SOGREAH pour rénover les Clapets des Vieux Ponts. En effet, les diagnostics et les difficultés à manoeuvrer ces ouvrages avaient nécessité la mise en place un programme d'études et de rénovation.

Les études préliminaires et d'avant projet ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques qui ont impacté l'enveloppe des travaux et par conséquence la rémunération du maître d'œuvre :

- La visite subaquatique de mai 2011 a mis en évidence une aggravation des pathologies d'affouillement par rapport au diagnostic de 2010. Cette situation touche tous les ouvrages et les met dans une situation de péril ; elle altère également les possibilités de manoeuvre des ouvrages hydrauliques indispensables en période d'étiage et de crue.

- La consultation de la Direction Départementale des Territoires et de l'Architecte des Bâtiments de France a permis de recueillir leurs préconisations. Ainsi, il s'avère nécessaire de réaliser, en mesure complémentaire une passe à poissons. Les murs de soutènement seront réparés par des rideaux de palplanches, qu'il convient de recouvrir d'une dalle de pierre reconstituée au niveau du Moulin du Milieu, pour des raisons d'intégration paysagère.

De plus, le contexte d'aménagement du centre ville en 2012 oblige à réaliser un chantier complexe, dont le stockage devra être situé en rivière, et dont l'approvisionnement en matériaux sera très contraint par l'utilisation temporaire du parking du Moulin du Milieu. Ces conditions amènent donc une augmentation d'environ 5 % du montant des travaux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et conformément à l'article 9 du Cahier des Clauses Particulières du présent marché, il convient de modifier la phase AVP et de fixer le coût prévisionnel des travaux à

1 210 000 € HT soit 1 447 160 € TTC soit une augmentation de 20,60 % par rapport au montant provisoire des travaux de 1 200 000 € TTC. En conséquence, le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre est également réévalué. De plus, il est proposé de modifier la mission complémentaire n°1, afin d'intégrer au dossier d'autorisation "Loi sur l'Eau", les études nécessaires à la réalisation de la passe à poissons :

Forfait initial provisoire du marché de maîtrise d'oeuvre		
Mission de base	69 150,00€ HT	82 703,40 € TTC
Mission complémentaire 1	4 540,00 € HT	5 429,84 € TTC
Mission complémentaire 2	5 370,00 € HT	6 422,52 € TTC
Total	79 060,00 € HT	94 555,76 € TTC

Forfait définitif du marché de maîtrise d'oeuvre		
Mission de base	100 071,11€ HT	119 685,05 € TTC
Mission complémentaire 1	8 720,60 € HT	10 429,84 € TTC
Mission complémentaire 2	5 370,00 € HT	6 422,52 € TTC
Total	114 161,71 € HT	136 537,41 € TTC

Le total de la rémunération définitive du maître d'oeuvre est donc porté à 114 161,71 € HT soit 136 537,41 € TTC, ce qui représente une augmentation de 44,40 % par rapport au forfait provisoire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant projet présenté par la maîtrise d'oeuvre,
- fixer le coût prévisionnel des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre ci-annexé,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à solliciter les autorisations administratives afférentes au projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT